



SJ/CF

DECISION N°2024-024
portant délégation de signature de Monsieur Arnaud BRINGÉ en qualité de chef du
service des méthodes statistiques

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2006-260 du 12 décembre 2006 portant nomination de Monsieur Arnaud Bringé, chef du service des méthodes statistiques ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud Bringé, ingénieur de recherche, chef du service des méthodes statistiques, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes ou documents, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.